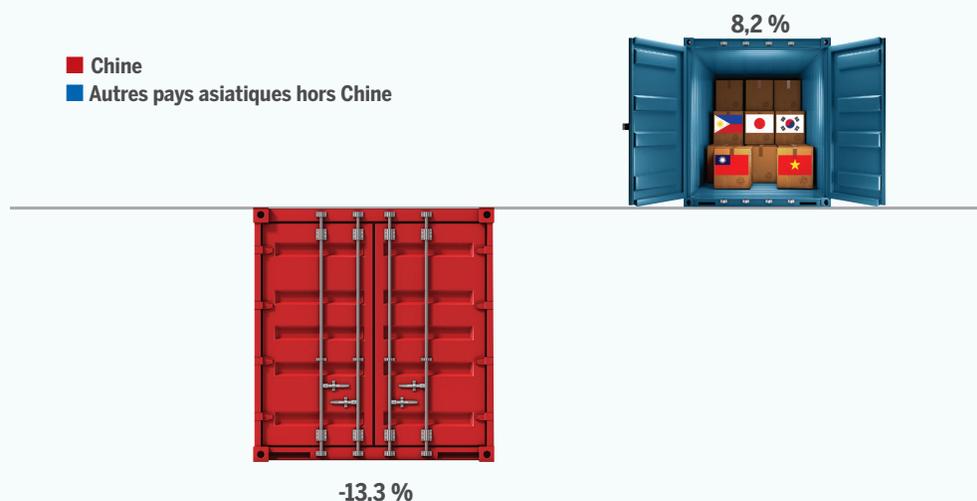


## Peut-il y avoir des gagnants dans une guerre commerciale ?

La guerre commerciale qui oppose les États-Unis à la Chine cette année a ébranlé les marchés, impactant fortement les chaînes d'approvisionnement du monde entier. S'il semble plutôt évident d'identifier les pays qui parviennent à tirer profit de ce conflit, de plus amples recherches sont nécessaires pour distinguer les entreprises qui bénéficient de ces turbulences.

### Évolution d'une année sur l'autre (en %) des importations américaines en provenance des pays asiatiques



Source : FactSet au 31/07/19. Autres pays = Japon, Philippines, Corée, Taïwan et Vietnam (entre autres).

- Le conflit commercial sino-américain a de lourdes répercussions tangibles. En glissement annuel (g.a.), les importations de biens chinois vers les États-Unis ont en effet baissé de plus de 13 %, tandis que les exportations de biens américains à destinations de la Chine ont chuté de plus de 6 %. Les importations chinoises sont négatives depuis six mois consécutifs (en g.a.).
- Néanmoins, contrairement à la baisse des importations en provenance de Chine, d'autres pays tels que le Japon, les Philippines, la Corée, Taïwan ou encore le Vietnam observent une hausse de leurs exportations vers les États-Unis (en g.a.). En effet, à eux cinq, ces pays ont vu leurs exportations vers les États-Unis augmenter de plus de 8 % au cours des douze derniers mois.
- Les entreprises américaines ajustent aujourd'hui leurs chaînes d'approvisionnement face à l'éventualité d'un conflit qui s'étendrait sur le long terme. Selon une récente étude par Bain & Compagny, 42 % des entreprises qui s'approvisionnaient jusqu'ici en matériaux chinois pensent avoir recours à un autre fournisseur dans l'année qui suit. Parallèlement, 81 % indiquent que la montée des tensions commerciales impactent leurs activités commerciales actuelles.
- Certains estiment que seules les multinationales dotées de chaînes d'approvisionnement flexibles sont en capacité de limiter avec efficacité les répercussions d'une hausse des droits de douane. Pour identifier ces entreprises, des recherches approfondies se révèlent donc nécessaires. Néanmoins, les sociétés qui interviennent dans l'univers du numérique tels que les médias, le *cloud* et les logiciels pour entreprises sont potentiellement moins touchées que celles qui sont impliquées dans le négoce de biens physiques (industries et matériaux, notamment).

Les opinions exprimées sont celles de Fred Alger Management, LLC (« FAM ») en octobre 2019. Ces opinions sont susceptibles d'évoluer à tout moment et ne garantissent pas les performances futures des marchés, des titres et des fonds gérés par FAM. Ces opinions ne visent pas à fournir des conseils en investissement et ne sauraient être considérées comme une recommandation à acheter ou vendre des titres.

Le présent document s'adresse aux professionnels de l'investissement et investisseurs qualifiés (tels que définis par les réglementations MiFID/FCA). Fourni à titre indicatif uniquement, ce document a été préparé pour le compte des investisseurs. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation auprès d'une personne résidant dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée ou permise, ou auprès d'une personne considérée comme destinataire illégal, et doit être utilisé exclusivement par les bénéficiaires et destinataires initiaux. Le bénéficiaire initial demeure seul responsable de toute distribution ultérieure de ce document, pour laquelle il devra s'assurer qu'aucune législation ou réglementation locale n'a été enfreinte. Le présent document ne doit pas être distribué aux États-Unis.

Toutes les opinions exprimées dans le document sont valables à la date de publication. Sauf indication contraire, les données, modèles et autres statistiques sont issus de nos archives internes. Nous attirons l'attention sur le fait que la valeur des investissements des comptes discrétionnaires et le revenu qui en découle peuvent fluctuer et qu'il est possible pour un investisseur de subir des pertes, notamment la perte du capital investi. Les investisseurs doivent être parfaitement conscients des risques associés à leurs investissements, et procéder à des investissements conformément à leurs objectifs et niveaux de tolérance au risque. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.** Les investisseurs dont la devise de référence est différente de celle de leurs actifs sous-jacents investis peuvent être soumis à des fluctuations de taux de change susceptibles de modifier la valeur de leurs investissements.

Certains produits peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certaines juridictions, conformément aux réglementations locales applicables à ces personnes ou juridictions. **PLUS PARTICULIÈREMENT, CETTE PRÉSENTATION N'EST PAS DESTINÉE AUX « US PERSONS », TELLES QUE DÉFINIES PAR LA LOI AMÉRICAINE SECURITIES ACT DE 1993 (TELLE QUE MODIFIÉE) ET AUX PERSONNES PRÉSENTES PHYSIQUEMENT SUR LE TERRITOIRE DES ÉTATS-UNIS.**

**Information relative au risque :** Tout investissement en bourse implique des risques et ne s'adresse pas à tous les investisseurs. Les valeurs de croissance ont tendance à être plus volatiles que d'autres actions car leurs cours en bourse sont plus souvent en lien avec leurs bénéfices et peuvent se montrer plus sensibles aux évolutions politiques, économiques et du marché. Les sociétés du secteur technologique peuvent être fortement impactées par la concurrence, l'innovation, la réglementation et l'obsolescence des produits, et leurs titres peuvent par conséquent être plus volatils que ceux des entreprises d'autres secteurs. Investir dans des petites et moyennes capitalisations boursières implique que ces émetteurs disposent éventuellement de lignes de production ou de ressources financières limitées, ou que leurs dirigeants possèdent une expertise moindre ou des liquidités moins élevées. Les titres étrangers comportent des risques spécifiques tels que le risque de change et autres risques liés aux conditions politiques, sociales ou économiques.

**Informations importantes pour tous les investisseurs :** Alger Management, Ltd. (numéro d'immatriculation 8634056, domiciliée 78 Brook Street, Londres W1K 5EF, Royaume-Uni) est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour la distribution de produits et services financiers réglementés. FAM et/ou Weatherbie Capital, LLC, conseillers en investissement aux États-Unis, interviennent comme sous-gérants de portefeuille pour les produits financiers distribués par Alger Management, Ltd.

Alger Group Holdings, LLC (maison mère de FAM) n'est pas une personne autorisée aux fins de la loi 2000 de la Financial Services and Markets du Royaume-Uni (« FSMA ») et le présent document n'a pas fait l'objet d'une validation par une personne autorisée au sens de l'article 21(2)(b) de la FSMA.

**Informations importantes pour les investisseurs britanniques :** La distribution de cette présentation est limitée par la loi au Royaume-Uni. Ainsi, ce document est exclusivement fourni et destiné aux personnes résidant au Royaume-Uni pour lesquelles l'on estime raisonnablement que de telles offres peuvent leur être communiquées par une personne non autorisée en vertu d'une exemption de l'Ordonnance 2005 (« FPO ») de la Loi 2000 Financial Services and Markets (Offre financière). Il s'agit notamment : (a) de personnes disposant d'une expérience professionnelle dans un domaine apparenté à l'investissement et (b) d'organismes, entreprises, partenariats, associations non constituées en personne morale, Trusts, etc. fortunés qui relèvent de l'article 49 de la FPO. La plupart des règles définies par le FSMA pour la protection des clients particuliers ne sont pas applicables, et les indemnités prévues dans le cadre du programme d'indemnités en matière de services financiers (« Financial Services Compensation Scheme ») au Royaume-Uni n'est pas disponible.